

Communiqué de presse

La Banque Nationale d'Algérie (BNA) a procédé aujourd'hui, Jeudi 30 Décembre 2021, au lancement du nouveau service exclusif : « **la Demande de financement en ligne** », destiné aux particuliers, professionnels et entreprises et de la nouvelle carte CIB « **ELITE** ».

La demande de financement en ligne s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la numérisation et de la transformation digitale, prônée par les pouvoirs publics visant la modernisation des services bancaires par la promotion des produits et des services innovants, la diversification des canaux de distribution et de communication avec la clientèle pour l'amélioration de la qualité de service ainsi qu'une meilleure efficacité opérationnelle permettant, entre autres, la réduction des délais de traitement des demandes de financement.

Ce nouveau service, accessible 24H/24 et 7J/7, permet aux clients de faire une demande de financement, gratuitement et à distance, via le site E-banking « www.ebanking.bna.dz » ou l'application BN@tic et ce, sur les formules de crédits classiques et de financements islamiques suivantes :

-Dans le cas de crédit classique :

- Pour le client particulier : Crédit « immobilier », crédit « auto », crédit « confort » ;
- Pour le client professionnel : Crédit à moyen terme, crédit à long terme ;
- Pour le client entreprise : Crédit d'investissement (à moyen terme, à long terme), crédit d'exploitation (crédit par signature, crédit par caisse).

-Dans le cas de financement islamique :

- Pour le client particulier : Mourabaha auto, Mourabaha équipements, Mourabaha immobilier;
- Pour le client professionnel : IJARA ;
- Pour le client entreprise : IJARA.

DIRECTION DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION

Pour bénéficier de ce service, l'utilisateur doit disposer :

- D'un numéro de téléphone et d'une adresse e-mail valide ;
- D'une connexion internet ;
- D'un smartphone équipé du système IOS ou Android et de l'application BN@tic (dans le cas d'une demande via l'application BN@tic);
- Des documents constituant le dossier de financement à téléverser.

Une fois toutes les conditions d'accès réunies, le client peut procéder à une demande de financement en ligne en suivant les étapes suivantes :

1. Se connecter sur la plateforme eBanking sur le site "www.ebanking.bna.dz", en téléchargeant l'application BN@tic gratuitement sur Play Store ou App Store, ou via l'URL "demandefinancement.bna.dz/";
2. Choisir le financement souhaité ;
3. Effectuer une simulation (pour le client particulier) ;
4. Créer un espace client ;
5. Faire la demande de financement ;
6. Téléverser les documents ;
7. Prendre un rendez-vous en agence pour finaliser la demande.

Le chargé de clientèle procèdera à la confirmation du rendez-vous par téléphone dès réception et traitement de la demande du client.

Aussi, la BNA lance, en ce même jour, une nouvelle carte CIB haute gamme « La Carte ELITE ». Une carte Interbancaire de retrait et de paiement, destinée aux clients particuliers, professionnels et entreprises, qui offre au titulaire de la carte un accès à des services de forte valeur, en l'occurrence :

•L'assistance médicale :

Le titulaire de la carte pourra bénéficier en cas de maladie ou de décès, d'une panoplie de services d'assistance comprenant :

DIRECTION DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION

- Le transport sanitaire en Algérie ;
- La visite d'un proche parent en cas d'hospitalisation ;
- Le transport de la dépouille du bénéficiaire en cas de décès ;
- L'Assistance Psychologique.

•**La conciergerie :**

Le service conciergerie garantie au titulaire de la carte bancaire un service d'orientation, de conseil et d'accompagnement afin de répondre au mieux à ses demandes :

- Information et réservation de voyage ;
- Information et réservation de restaurant ;
- Location de véhicule ;
- Information et réservation de spectacle ;
- Informations santé ;
- Assistance routière ;
- Assistance habitation ;
- Livraison de fleurs.

Les coûts relatifs aux prestations sont à la charge du client.

•**La prévoyance :**

La Carte ELITE offre à son titulaire une couverture de base sans sélection médicale, garantissant le remboursement d'un capital défini initialement en cas de décès accidentel (1million de DA) ou d'invalidité absolue et définitive.

Toutes les informations relatives aux nouvelles solutions bancaires BNA sont disponibles sur les pages officielles des réseaux sociaux et le site web de la Banque.

DIRECTION DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION

